

Coronavirus COVID-19

2020-04-28

Bulletin 2 – Hémodialyse

PRÉCISIONS SUR LES MESURES DE PRÉCAUTION POUR LES UNITÉS AMBULATOIRES DE DIALYSE EN CAS DE MANQUE DE CHAMBRES D'ISOLEMENT POUR LA ZONE TIÈDE

1. Rappels concernant la zone tiède

La zone tiède représente la zone réservée aux usagers avec suspicion de diagnostic de la COVID-19. Cette zone est aménagée pour protéger le personnel et les patients des risques de contamination par :

- Un patient asymptomatique qui pourrait être porteur à la suite d'un contact avec une personne COVID-19 positive.
- Un patient symptomatique suspect pour qui le résultat de dépistage n'est pas encore connu.

Considérant :

- qu'un nombre important de patients dialysés sont vulnérables;
- que dans certains centres de dialyse, un nombre important de patients proviennent de différents centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- que plusieurs CHSLD ont des patients positifs à la COVID-19;
- que les patients suspectés de COVID-19 doivent être en chambre d'isolement pendant 14 jours suivant l'exposition;
- qu'il n'est pas possible de regrouper en cohorte les patients en zone tiède;
- que les patients asymptomatiques ne peuvent être dépistés;
- que les traitements de dialyse sont effectués 3 fois par semaine;

le groupe tactique en néphrologie fait les recommandations suivantes.

2. Recommandations et pistes de solution

a. Pour l'ensemble des usagers en suspicion placés en zone tiède

Il est très important de ne pas cohorter les patients tel qu'il est possible de faire en zone chaude puisqu'aucun de ces patients n'est confirmé positif à la COVID-19, bien que tous soient suspectés pour différentes raisons. Différents moyens peuvent être utilisés pour isoler ces usagers les uns des autres. Nous vous présentons quelques-unes de ces possibilités. L'environnement physique de votre unité de dialyse, le nombre de patients en suspicion ainsi que le personnel à votre disposition sont autant de raisons qui peuvent vous amener à opter pour une solution ou pour une autre.

Les directives générales pour la zone tiède sont mentionnées dans le Bulletin #1. Afin de réaliser ces mesures de précaution, il est possible de :

1. Ajouter des mesures de distanciation physique telles que des plexiglass, des rideaux lavables, des enveloppes plastifiées accessibles par une fermeture éclair, des paravents lavables. Ces structures doivent être nettoyées entre chaque patient.
2. Si les chambres d'entraînement pour la dialyse à domicile sont libres, les utiliser pour les usagers en suspicion.
3. Pour les établissements qui ont plusieurs sites (satellites, externe) à proximité, les usagers pourraient être séparés dans les différents sites selon leur statut COVID-19. Par exemple, tous les usagers COVID-19 négatifs dans un centre externe et les usagers en suspicion et positifs à la COVID-19 dans l'installation du centre hospitalier.
4. Diminuer le nombre d'usagers en traitement simultanément et permettre de « condamner » un espace de dialyse entre un patient COVID-19 négatif et un patient en suspicion et ainsi augmenter la distanciation :
 - Ouvrir tous les quarts du lundi au samedi, de jour et de soir, pour les unités qui ne sont pas ouvertes au maximum de sa capacité.
 - Ouvrir le service de dialyse le dimanche afin de répartir les usagers et diminuer le nombre d'usagers traités en même temps sur l'unité.
 - Offrir les traitements de nuit.
 - Réduire la durée des traitements aux usagers afin de pouvoir faire les dialyses de 4 patients par jour sur une même station.

b. Usagers symptomatiques en attente d'un résultat de dépistage

L'utilisateur symptomatique non confirmé à la COVID-19 doit avoir un test de dépistage fait en priorité.

Dans un souci de diminuer le nombre d'isolements de patients en zone tiède et d'éviter les contacts entre patients suspectés et usagers négatifs à la COVID-19, l'équipe pourrait, au cas par cas, procéder à l'évaluation clinique des usagers en attente d'un résultat de dépistage afin de valider si un traitement de dialyse pourrait être « sauté ». Bien sûr, une évaluation médicale doit être faite afin de valider si le traitement de dialyse pourrait être suspendu temporairement en attente du résultat. Cette intervention a pour objectif de protéger les patients et le personnel de l'unité de dialyse; le résultat de dépistage permettant d'orienter l'utilisateur vers la bonne zone pour la sécurité de tous :

- Après évaluation médicale, si la condition de l'utilisateur le permet, ce dernier devrait suspendre son traitement jusqu'à l'obtention de son résultat.
- Après évaluation médicale, si la condition de l'utilisateur ne permet pas la suspension du traitement, diriger l'utilisateur vers la zone tiède.

Référence

Suri R.S., Antonsen J.E., Banks C. et al., on behalf of the CSN COVID-19 Rapid Response Team (2020). Management of Outpatient Hemodialysis During the COVID-19 Pandemic: Recommendations from the Canadian Society of Nephrology COVID-19 Rapid Response Team Workgroup. Récupéré en pre-print le 23 avril 2020 au https://www.csnsn.ca/images/CJKHD/PRE-PRINT_Management-of-Outpatient-Hemodialysis-During-the-COVID-19%20Pandemic_Recommendations-from-the-Canadian-Society-of-Nephrology-COVID-19-Rapid-Response-Team.pdf